



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent soixante-seizième session

Rome, 2-6 décembre 2024

**Cadre stratégique 2022-2031 révisé et ébauche du
Plan à moyen terme 2026-2029**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Beth Crawford
Sous-Directrice générale et Directrice du Bureau de la stratégie, du programme et du budget
Tél.: +39 06570 52298
Courriel: OSP-Director@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

Résumé

- Le présent document marque une étape cruciale dans la procédure de planification stratégique de la FAO, conformément au calendrier relatif à l'apport et à la supervision des organes directeurs tel qu'indiqué dans les Textes fondamentaux de la FAO, et jette les bases de l'élaboration de trois documents essentiels: le *Cadre stratégique révisé 2022-2031 de la FAO*, le *Plan à moyen terme (PMT) 2026-2029* et le *Programme de travail et budget (PTB) 2026-2027*. Cette série de documents sera examinée par le Comité du Programme et le Comité financier à leur réunion conjointe en mars 2025 et par le Conseil en avril 2025, puis elle sera soumise à la 44^e session de la Conférence de la FAO en 2025 pour approbation.
- Les documents de planification sont élaborés dans le contexte de l'évolution des tendances et facteurs externes aux niveaux mondial et régional, et se fondent sur les enseignements à retenir de la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, ainsi que sur les orientations données par les membres, en particulier s'agissant des priorités découlant des sessions des conférences régionales et des réunions des comités techniques tenues en 2024.
- Le Cadre stratégique révisé 2022-2031 de la FAO comportera un exposé actualisé du contexte mondial, mettra en évidence les priorités de l'Organisation et proposera un cadre de résultats mis à jour, tout en conservant intacte sa structure fondamentale qui repose sur les «quatre améliorations», les 20 domaines prioritaires du Programme (DPP), les accélérateurs et les thèmes transversaux, et en gardant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en son centre, à savoir en s'appuyant sur les cibles des objectifs de développement durable (ODD) et leurs indicateurs pour promouvoir les grandes orientations et mesurer les progrès.
- Le PMT 2026-2029 décrira plus en détail l'architecture des résultats et contiendra des libellés actualisés et fondés sur les résultats pour les DPP, ainsi que pour l'ODD 5, les objectifs fonctionnels et les chapitres spéciaux, couvrant ainsi l'ensemble des activités de la FAO. Il décrira également l'amélioration des méthodes de travail de l'Organisation et les efforts déployés par la FAO pour ancrer plus solidement le Cadre stratégique au niveau des pays.
- Le PTB 2026-2027 énoncera les domaines d'activité mis en avant et ceux mis en retrait et recensera les domaines de travail prioritaires susceptibles de déclencher des changements transformationnels ainsi que les ressources nécessaires à leur mise en œuvre. Le document contiendra également, entre autres, un exposé de la situation concernant les gains d'efficacité et les économies ainsi que la réforme du réseau des bureaux de pays.

Indications que le Comité du Programme et les participants à la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier sont invités à donner

- Le Comité du Programme est invité à:
 - a) prendre note des priorités régionales et techniques et donner toute orientation visant à éclairer l'examen par le Conseil des rapports des sessions des conférences régionales et des réunions des comités techniques organisées en 2024.
- Les participants à la Réunion conjointe sont invités à:
 - b) prendre note de l'exposé de la situation concernant le cadre de résultats et la logique justifiant de nouveaux changements, qui serviront de base au suivi formel de la mise en œuvre du PMT 2022-2025 (révisé) et de l'élaboration du PMT 2026-2029 ainsi qu'à la communication d'informations sur ces plans;
 - c) prendre note des autres éléments qui seront inclus dans les documents de planification, comme indiqué dans le présent document, et fournir un retour d'information à leur sujet.

Suite que le Conseil est invité à donner

- Le Conseil est invité à examiner les orientations données par le Comité du Programme et les participants à la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier et à donner les orientations qu'il jugera utiles pour éclairer l'élaboration du Cadre stratégique révisé 2022-2031 de la FAO, du Plan à moyen terme 2026-2029 et du Programme de travail et budget 2026-2027.

Introduction

1. Le présent document marque une étape cruciale dans la procédure de planification stratégique de la FAO, conformément au calendrier relatif à l'apport et à la supervision des organes directeurs tel qu'indiqué dans les Textes fondamentaux de la FAO¹, et jette les bases de l'élaboration de trois documents essentiels: le Cadre stratégique révisé 2022-2031 de la FAO, le Plan à moyen terme (PMT) 2026-2029 et le Programme de travail et budget (PTB) 2026-2027.
2. Comme décrit aux *sections I et II* du présent document, la FAO a entrepris une mise à jour globale des libellés de son cadre de résultats et des domaines d'activité mis en avant, l'objectif étant de déterminer comment intensifier l'action menée et amplifier les retombées en tirant parti des avantages comparatifs de l'Organisation et en tenant compte des perspectives stratégiques relatives aux tendances et aux difficultés à venir.
3. Les *sections III et IV* et les *annexes 2 et 3* résument les priorités des conférences régionales pour les cinq régions de la FAO et, à la demande des membres, les domaines d'intérêt commun ainsi que les priorités fixées dans les comités techniques du Conseil.
4. La *section V* contient des informations récentes sur les cadres de résultats qui font écho aux demandes d'ajustement formulées par les organes directeurs en faveur d'une adaptation à l'évolution des tendances et des difficultés mondiales ainsi qu'aux événements nouveaux à l'ordre du jour international, d'une prise en compte des avis d'experts externes, d'une intégration des données nouvelles à l'appui de processus internes plus efficaces et plus efficaces et d'améliorations visant à clarifier les méthodes de mesure.
5. À la *section VI*, l'attention des membres est attirée sur une série d'éléments supplémentaires à intégrer dans les prochains documents de planification de la FAO, notamment les jalons du cadre de résultats pour les DPP, les domaines d'activité à fort impact et les besoins en ressources éventuels, ainsi que les éléments budgétaires supplémentaires demandés par le Conseil à sa 175^e session.

I. Processus d'élaboration du Cadre stratégique révisé 2022-2031 de la FAO, du Plan à moyen terme 2026-2029 et du Programme de travail et budget 2026-2027

6. Soucieuse d'adopter une approche fiable et tournée vers l'avenir, la FAO a entrepris un processus complet et inclusif de mise à jour des priorités stratégiques qui sont les siennes pour le prochain exercice biennal et au-delà, l'objectif étant d'éclairer l'examen du Cadre stratégique 2022-2031 ainsi que l'élaboration du Plan à moyen terme 2026-2029 et du Programme de travail et budget 2026-2027.
7. Les priorités recensées par les membres, notamment dans les conférences régionales et les comités techniques, jouent un rôle crucial dans ce processus en ce qu'elles étayent le positionnement stratégique à long terme, les priorités à moyen terme et le cadre de résultats, ainsi que les activités biennales et les allocations budgétaires immédiates, de la FAO.
8. Le processus donne lieu à des consultations avec les unités du siège, les régions et les équipes normatives, qui permettent de recueillir les enseignements à retenir, d'examiner l'évolution des tendances et des facteurs externes aux niveaux mondial et régional, de repérer les principales difficultés et lacunes et de recenser les parties prenantes – FAO, autres organismes des Nations Unies, autres partenaires – qui sont les mieux placées pour prendre des mesures.
9. Les évolutions des indicateurs des ODD et les données issues d'enquêtes menées auprès des parties prenantes de la FAO dont il est fait état dans le Rapport sur l'exécution du Programme 2022-2023 sont des points de référence essentiels à l'appui du processus. L'objectif de cette approche participative est de répertorier les possibilités d'intensifier l'action pour en accroître

¹ Textes fondamentaux de la FAO, volume II, section F, *Mise en œuvre des actions du Plan d'action immédiate concernant la réforme de la programmation, de la budgétisation et du suivi axé sur les résultats*, «Calendrier relatif à l'apport et à la supervision des organes directeurs dans le cadre des systèmes réformés de programmation, de budgétisation et de suivi fondé sur les résultats».

l'impact, en tirant parti des avantages comparatifs de la FAO. L'Organisation révisera les libellés des DPP et des domaines d'activité mis en avant en s'appuyant sur ces apports et sur les orientations fournies par les membres.

10. Le Cadre stratégique révisé 2022-2031 de la FAO comportera un exposé actualisé du contexte mondial, notamment une analyse prospective, mettra en évidence les priorités institutionnelles et proposera un cadre de résultats mis à jour, tout en conservant intacte la structure fondamentale qui repose sur les «quatre améliorations», les 20 DPP, les accélérateurs et les thèmes transversaux. Le PMT 2026-2029 décrira plus en détail l'architecture des résultats et contiendra des libellés actualisés et fondés sur les résultats pour les DPP, l'ODD 5, les objectifs fonctionnels et les chapitres spéciaux. Il décrira également l'amélioration des méthodes de travail de l'Organisation et la manière dont la FAO intensifiera ses efforts visant à ancrer plus solidement le Cadre stratégique au niveau des pays.

11. Le PTB 2026-2027 énoncera les domaines d'activité mis en avant et ceux mis en retrait et recensera les domaines de travail prioritaires susceptibles de déclencher des changements transformationnels, ainsi que les ressources nécessaires à leur mise en œuvre. Le document contiendra également un exposé de la situation concernant les gains d'efficacité et les économies ainsi que la réforme du réseau des bureaux de pays, conformément à la demande des organes directeurs. Le PTB 2026-2027 fournira une vision intégrée des ressources proposées au titre du budget ordinaire – notamment les domaines prioritaires pour la réallocation – ainsi que les dernières prévisions concernant les ressources extrabudgétaires, conformément à la demande des membres. De plus amples informations sur les catégories de dépenses budgétaires, les postes et les vacances de poste seront également fournies².

12. Conformément au processus de programmation et de budgétisation établi, le Cadre stratégique révisé 2022-2031 de la FAO et les documents du PMT 2026-2029 et du PTB 2026-2027 seront examinés par le Comité du Programme et le Comité financier ainsi que par les participants à leur réunion conjointe aux sessions de mars 2025 et étudiés par le Conseil à sa session d'avril 2025. Le processus d'examen par les organes directeurs aboutira à la présentation de ces documents, avec les recommandations du Conseil, pour approbation finale à la 44^e session de la Conférence en 2025, en même temps que l'approbation du budget du Programme ordinaire pour la période 2026-2027. Les décisions et orientations de la Conférence relatives à la question seront ensuite intégrées aux ajustements à apporter au PTB 2026-2027 pour examen par le Conseil à sa session de décembre 2025.

II. Point sur la prospective stratégique

13. Les activités de la FAO en matière de prospective stratégique éclaireront le Cadre stratégique révisé 2022-2031, le PMT 2026-2029 et le PTB 2026-2027. Prenant acte de l'importance cruciale des approches anticipatoires dans le règlement de difficultés mondiales complexes, la FAO continue de renforcer ses activités de prospective. Il s'agit notamment de mettre en œuvre des exercices de prospective au niveau régional et d'aligner davantage les perspectives stratégiques mondiales et les particularités régionales. Les connaissances acquises grâce à l'analyse prospective dans les contextes régionaux et sous-régionaux constitueront une contribution importante à l'exercice de réflexion stratégique de l'Organisation.

14. Ces activités de prospective coïncident étroitement avec le nouvel appui apporté par la FAO aux bureaux de pays pour ce qui est de l'intégration des considérations relatives aux systèmes agroalimentaires dans les analyses communes de pays des Nations Unies et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Ils soutiennent également l'initiative ONU 2.0, une initiative de réforme majeure qui vise à rendre le système des Nations Unies plus agile, plus efficace et plus adapté au XXI^e siècle, comme cela est préconisé dans le Pacte pour l'avenir³.

15. L'approche prospective encourage les pays à prendre en compte les incidences futures possibles lors de la programmation de leurs travaux avec la FAO, et les équipes de pays des Nations Unies de manière plus générale, tout en abordant les questions transversales qui ont des effets

² CL 175/REP, alinéa f du paragraphe 25.

³ Organisation des Nations Unies. 2024. Documents finaux du Sommet de l'avenir [Pacte pour l'avenir, Pacte numérique mondial et Déclaration sur les générations futures](#) (septembre 2024).

sur les systèmes sociaux, économiques et environnementaux au sein desquels les systèmes agroalimentaires s'inscrivent. La FAO entend continuer de faire preuve d'une certaine souplesse afin de permettre aux parties prenantes d'utiliser les outils et méthodes les plus adaptés, tout en leur faisant mieux connaître la méthode de base contenue dans *L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture: Moteurs et déclencheurs de transformation*⁴, telle que présentée dans le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO.

III. Priorités définies lors des sessions des conférences régionales tenues en 2024

16. La présente section résume les priorités découlant des [sessions des conférences régionales tenues en 2024](#), tandis que l'*annexe 2* met en évidence les liens qui unissent les «quatre améliorations» et les 20 DPP avec les priorités régionales pour les cinq régions.

17. Toutes les conférences régionales reconnaissent et saluent le rôle essentiel du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO pour ce qui est d'orienter les activités de l'Organisation et de contribuer à la réalisation des ODD dans les régions. Les membres ont apprécié les efforts déployés par la FAO pour adapter le Cadre stratégique aux conditions, priorités et besoins particuliers des membres dans chaque région.

18. On trouvera ci-dessous un résumé des priorités communes issues des sessions des conférences régionales tenues en 2024, qui seront hiérarchisées par ordre d'importance dans la planification du PTB 2026-2027⁵.

- a) Soutenir la mobilisation des ressources et des financements pour atteindre la sécurité alimentaire, éliminer la faim et transformer les systèmes agroalimentaires en mettant l'accent sur l'accès des pays au financement de l'action climatique, l'élaboration de plans d'investissement et la mise en œuvre de mécanismes de financement novateurs.
- b) Fournir une assistance technique et renforcer les capacités, échanger des connaissances et mettre en commun les meilleures pratiques, en particulier s'agissant de l'adaptation aux effets du changement climatique, de la réduction des risques de catastrophe, de la collecte et de l'analyse de données, de l'agriculture numérique et des pratiques en matière de production durable.
- c) Œuvrer au renforcement de la résilience des systèmes agroalimentaires, notamment en soutenant les actions anticipatoires, les systèmes d'alerte rapide et la préparation aux situations d'urgence.
- d) Redoubler d'efforts en ce qui concerne la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans l'agriculture, notamment en soutenant la collecte de données ventilées par sexe, en comblant la fracture numérique entre les genres et en mettant en œuvre des politiques et des programmes tenant compte des questions de genre.
- e) Soutenir les petits producteurs, les exploitants familiaux et les populations rurales vulnérables, notamment en facilitant l'accès aux ressources, aux marchés et aux technologies numériques et en promouvant une transformation rurale inclusive.
- f) Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives et de stratégies institutionnelles, notamment l'initiative Main dans la main, l'initiative «Un pays, un produit prioritaire», la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation et la Stratégie de la FAO relative au changement climatique, qui sont adaptées aux contextes régionaux et nationaux.
- g) Mener des actions de diffusion de données et des travaux analytiques et normatifs, notamment par l'entremise des rapports phares de l'Organisation, en intégrant les résultats sur le terrain dans l'ensemble des activités de la FAO, depuis l'aide d'urgence jusqu'à l'assistance technique.

⁴ FAO. 2022. *L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture: Moteurs et déclencheurs de transformation*.

L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture, n° 3. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc0959en> (en anglais, et l'on trouvera un résumé en français à l'adresse suivante: <https://doi.org/10.4060/cc1024fr>).

⁵ CL 175/REP, alinéa b du paragraphe 15.

19. Comme indiqué ci-dessus, le processus global et inclusif d'actualisation des priorités stratégiques de la FAO pour 2026-2027 et au-delà intègre une approche *ascendante* et *descendante*, en commençant par des consultations stratégiques menées par les bureaux régionaux pour cerner les évolutions, les difficultés et les priorités régionales et en tenant compte des exercices de prospective régionale et des orientations fixées par les conférences régionales. Cette vision ascendante des besoins et des priorités est utilisée pour alimenter et éclairer la réflexion institutionnelle (descendante) menée par les équipes chargées des «quatre améliorations» et des DPP en veillant à ce que les priorités globales de la FAO intègrent les perspectives régionales.

IV. Priorités exprimées par les comités techniques en 2024

20. À l'instar du processus décrit ci-dessus pour les orientations issues des conférences régionales, les unités techniques du siège qui sont à la tête des 20 DPP prennent en compte les évolutions, les difficultés et les priorités mondiales qui émanent du processus de prospective mondiale et suivent les orientations qui ont été fixées par les comités techniques⁶ du Conseil s'agissant de consolider les priorités institutionnelles globales au titre des «quatre améliorations».

21. La présente section résume les priorités techniques⁷ exprimées et approuvées par les comités techniques lors de leurs sessions tenues en 2024, qui seront hiérarchisées par ordre d'importance dans la planification du PTB 2026-2027, et l'*annexe 3* met en évidence les liens qui unissent les domaines techniques prioritaires avec les 20 DPP pour chaque comité technique. Certains ajustements des priorités techniques ont été proposés, principalement à des fins de prise en compte des changements dans les liens qui unissent les DPP et les domaines techniques mis en avant.

Vingt-septième session du Comité des forêts

22. Les délibérations du Comité des forêts se sont fondées sur l'orientation stratégique fixée à sa session précédente, tout en s'adaptant aux nouvelles difficultés et perspectives. Le Comité a approuvé les priorités actualisées des travaux de la FAO dans le domaine des forêts en 2024-2025 dans le contexte de la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation et de la *Feuille de route de la FAO pour les forêts: de la vision à l'action (2024-2031)*⁸, qui présente les objectifs et les actions prioritaires de la FAO dans le domaine des forêts.

23. Le Comité des forêts a souligné la nécessité pour la FAO de continuer de jouer un rôle moteur dans le Partenariat de collaboration sur les forêts et d'apporter un appui à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts 2017-2030. Plusieurs domaines essentiels ont été mis en avant:

- a) Mise en œuvre de la *Feuille de route de la FAO pour les forêts: de la vision à l'action (2024-2031)* en mettant l'accent sur l'aide apportée aux membres pour traduire leur vision en mesures concrètes au niveau national.
- b) Lutter contre les effets du changement climatique et assurer la gestion intégrée de l'eau, notamment par le renforcement de la contribution des forêts aux services liés au climat et à l'eau, en prenant acte du fait que les pays en développement ont besoin d'un plus grand soutien.
- c) Restaurer les écosystèmes et généraliser la prise en compte de la biodiversité, notamment en soutenant la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et en mettant en œuvre la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture.
- d) Resserrer les liens entre l'agriculture et les forêts, notamment par l'intégration de la planification et du suivi de l'aménagement du territoire en vue de parvenir à une agriculture et une foresterie durables, en remédiant aux menaces qui pèsent sur les forêts ainsi qu'aux principaux facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts.

⁶ [Comité des forêts](#); [Comité des pêches](#); [Comité des produits](#); [Comité de l'agriculture](#).

⁷ COAG/2022/6; CCP 22/6; COFI/2024/11; COFO/2024/5.2.

⁸ COFO/2024/5.1.

- e) Encourager les membres à intégrer les forêts urbaines et périurbaines dans l'aménagement des villes axé sur l'action climatique et la viabilité des systèmes agroalimentaires et recommander à la FAO d'apporter un soutien technique au développement urbain résilient tout en collaborant avec les organisations internationales.
- f) Aider les pays à accéder à des financements pour les mesures liées aux forêts, notamment à un renforcement des capacités de mobilisation de financements et d'intégration de chaînes de valeur durables liées aux forêts dans les stratégies de remise en état de terres et de résilience face au climat.

24. Le Comité des forêts a demandé à la FAO d'aider les membres à mettre en œuvre ces objectifs grâce au renforcement des capacités, à l'assistance technique, à l'échange de connaissance et à la facilitation de l'accès au financement. Le Comité a souligné l'importance de thèmes transversaux tels que l'égalité des genres, l'engagement des jeunes et l'inclusion des peuples autochtones et des communautés locales dans les initiatives liées aux forêts. Le Comité a demandé à la FAO de renforcer son appui normatif et technique aux membres qui en font la demande afin de favoriser et de renforcer les capacités institutionnelles et juridiques nationales utiles à la gestion durable des forêts, conformément à la Feuille de route de la FAO pour les forêts.

Trente-sixième session du Comité des pêches

25. Le Comité des pêches a réaffirmé l'importance cruciale de la pêche et de l'aquaculture dans la réalisation de la sécurité alimentaire mondiale, d'une bonne nutrition et du développement durable, en soulignant qu'il importait d'être aligné sur les objectifs plus larges fixés dans le Programme 2030 et la Feuille de route sur la transformation bleue 2022-2030⁹. En ce qui concerne le Programme de travail de la FAO dans le domaine des pêches et de l'aquaculture au titre du Cadre stratégique 2022-2031, le Comité a approuvé les domaines techniques spécifiques mis en avant pour 2024-2025 et au-delà, concernant les trois piliers que sont l'aquaculture durable, la pêche durable et les chaînes de valeur durables, notant l'importance croissante du secteur de la pêche et de l'aquaculture pour la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens de subsistance.

26. Le Comité a souligné la nécessité de renforcer les capacités, de procéder à des transferts de technologie et d'accroître le soutien aux pays en développement, en mettant l'accent sur un certain nombre de priorités essentielles.

- a) Développement durable de l'aquaculture: promouvoir l'intensification et l'expansion durables de l'aquaculture, en mettant l'accent sur la mise en œuvre des Directives pour une aquaculture durable, en encourageant l'innovation et en soutenant les petits producteurs.
- b) Gestion efficace des pêches: renforcer les efforts de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, mettre en œuvre des approches écosystémiques et améliorer la collecte de données sur les pêches et l'estimation des stocks.
- c) Renforcement du commerce et des chaînes de valeur: créer des chaînes de valeur alimentaires aquatiques plus efficaces, plus inclusives et plus durables, réduire les pertes et le gaspillage alimentaires et promouvoir les pratiques commerciales équitables.
- d) Adaptation aux effets du changement climatique et conservation de la biodiversité: lutter contre les effets du changement climatique sur les pêches et l'aquaculture et intégrer les considérations relatives à la biodiversité dans la gestion du secteur.
- e) Soutien à la petite pêche et à la pêche artisanale: apprécier à sa juste valeur le rôle essentiel de la petite pêche et de la pêche artisanale dans la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance et mettre en œuvre les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale.

⁹ FAO. 2022. *Blue Transformation - Roadmap 2022–2030: A vision for FAO's work on aquatic food systems*. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc0459en>.

- f) Amélioration des données et des statistiques: améliorer la qualité et la couverture des données sur les pêches et l'aquaculture, en mettant l'accent sur les statistiques de consommation et les valeurs nutritionnelles.
- g) Promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des jeunes: multiplier les possibilités pour les femmes et les jeunes dans le secteur.
- h) Renforcement de la résilience: améliorer la capacité du secteur de réagir aux crises et aux situations d'urgence.

Soixante-seizième session du Comité des produits

27. En luttant contre une série de problèmes critiques touchant les marchés mondiaux des produits agricoles, le Comité des produits a mis l'accent sur la vulnérabilité permanente des marchés face à divers chocs, notamment les perturbations logistiques, les événements liés au climat, les revers économiques et les conflits. Il a souligné qu'il importait de maintenir un commerce ouvert pour les denrées alimentaires, les produits agricoles et les engrais, l'objectif étant de soutenir la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau mondial, conformément aux prescriptions de l'Organisation mondiale du commerce.

28. En ce qui concerne le Programme de travail de la FAO sur les marchés et le commerce des produits au titre du Cadre stratégique 2022-2031, le Comité s'est félicité des résultats obtenus au cours de l'exercice biennal 2022-2023 et a approuvé les priorités recensées s'agissant des travaux futurs, en particulier le suivi et les perspectives des marchés des produits, l'évaluation de la sécurité alimentaire et l'alerte rapide, l'analyse des produits alimentaires et du commerce agricole, la promotion de chaînes de valeur mondiales responsables et l'appui à la gouvernance et aux processus intergouvernementaux.

29. Saluant le rôle moteur de la FAO à l'échelle mondiale dans l'amélioration de la transparence des marchés, le Comité des produits a mis l'accent sur un certain nombre de priorités essentielles, notamment:

- a) la fourniture d'informations fiables et actualisées afin d'orienter les décisions de principe, le suivi et l'évaluation du marché;
- b) la poursuite du renforcement des travaux de veille au marché de la FAO et du Système d'information sur les marchés agricoles;
- c) l'élargissement du champ d'analyse afin de couvrir d'autres produits et de créer de nouveaux outils, tels qu'un indice des prix des engrais;
- d) la recherche et le renforcement des capacités afin d'analyser les liens complexes entre le commerce des denrées alimentaires et la nutrition.

30. Le Comité des produits a exhorté la FAO à trouver un équilibre régional dans ses travaux, appelant à un soutien accru aux pays en développement et à la prise en compte dans ses travaux futurs des difficultés et perspectives des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement dans la mise en œuvre des mesures visant à soutenir des systèmes agroalimentaires résilients et durables.

Vingt-neuvième session du Comité de l'agriculture

31. Le Comité de l'agriculture a réaffirmé que la nutrition était une priorité essentielle et a recommandé de renforcer les travaux sur l'intégration de la nutrition dans toutes ses activités, notamment l'appui fourni aux membres pour accélérer les politiques et les mesures visant à favoriser des régimes alimentaires sains, en ancrant les principes liés à la nutrition dans des recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments assorties de considérations relatives aux systèmes agroalimentaires qui soient adaptées aux besoins et aux priorités, à la culture et aux habitudes alimentaires au niveau local.

32. Le Comité a pris note des priorités programmatiques et reconnu qu'elles contribuaient pleinement au Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, en phase avec les tendances et les évolutions

mondiales recensées par l'Organisation. Le Comité de l'agriculture a également souligné les priorités suivantes, applicables aux travaux de la FAO dans les années à venir:

- a) généraliser l'approche «Une seule santé» en élaborant et en mettant en œuvre un cadre d'action sur l'approche «Une seule santé» dans les systèmes agroalimentaires, au service de la santé et de la sécurité alimentaire mondiales, ainsi que des mécanismes de mobilisation en faveur de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens;
- b) poursuivre l'intégration des technologies et des innovations tout en parant contre les risques potentiels et en créant des environnements favorables à leur adoption, en particulier par les petits producteurs;
- c) explorer davantage le potentiel que recèlent les espèces négligées ou sous-utilisées pour la diversification et le renforcement des systèmes agroalimentaires, en particulier dans le contexte de l'adaptation au changement climatique;
- d) étudier la bioéconomie durable associée aux systèmes agroalimentaires, en intensifiant l'appui technique et politique à l'interface entre changement climatique, biodiversité, sécurité alimentaire et nutrition.

V. Mises à jour apportées au cadre de résultats

33. Le cadre de résultats de la FAO, fermement ancré dans le Programme 2030, donne la priorité aux cibles et indicateurs des ODD et comporte 20 domaines prioritaires du Programme, des thèmes transversaux et des accélérateurs. Il oriente la planification des travaux de la FAO pendant les deux années du Programme de travail et budget et sert de base aux rapports sur les résultats obtenus et les ressources financières. La programmation par pays étant pleinement intégrée au Cadre stratégique, le plan biennal aborde les priorités des pays, comme convenu avec les membres dans les cadres de programmation par pays et les processus de programmation commune des Nations Unies dont ils découlent.

34. Les changements apportés aux cadres de résultats de la FAO font écho aux demandes d'ajustement formulées par les organes directeurs, reflètent l'évolution des tendances et des difficultés mondiales ainsi que les événements nouveaux à l'ordre du jour international, prennent en compte les avis d'experts externes, intègrent des informations nouvelles à l'appui de processus internes plus efficaces et plus efficaces et contiennent des améliorations visant à clarifier les méthodes de mesure. Les changements concernent aussi bien les «quatre améliorations» (chapitres 1 à 4 du Programme de travail de la FAO) que l'ODD 5, les objectifs fonctionnels et les chapitres spéciaux. Parallèlement au processus de réflexion stratégique visant à ajuster les priorités programmatiques dans le cadre des «quatre améliorations» et des 20 DPP, la FAO a mis en place un processus d'adaptation à l'intention des unités fonctionnelles et des unités responsables de l'intégration des accélérateurs et des thèmes transversaux. Ce processus permettra de recenser les priorités à mettre davantage en avant pour renforcer les services essentiels et permettre aux unités techniques du siège, aux régions et aux bureaux de pays de gagner en efficacité. Le cadre de résultats présenté dans le PMT 2026-2029 et le PTB 2026-27 tiendra compte de cet objectif d'amélioration continue.

35. La FAO renforcera son cadre de gestion de la performance et la responsabilité globale de l'Organisation dans le cadre des «quatre améliorations» en introduisant des points de référence et des jalons pour les indicateurs de produits des DPP. Au titre de l'ODD 5, des objectifs fonctionnels et des chapitres spéciaux, la FAO apportera des améliorations aux cadres de résultats, notamment de nouveaux indicateurs de performance clés visant à mieux quantifier les résultats du Bureau de la déontologie et du Bureau de la médiation¹⁰, à accélérer la mise en œuvre des recommandations d'audit critiques et à fournir une évaluation plus complète de la gestion des ressources financières.

36. Les premières modifications conformes aux ajustements décrits ci-dessus qui ont été incorporées à l'*annexe 1* au présent document sont énumérées ci-dessous.

¹⁰ CL 175/REP, alinéa c du paragraphe 25.

- a) Données de référence pour les indicateurs de résultats des DPP, l'objectif étant d'améliorer l'application du principe de responsabilité et de mieux évaluer la performance en matière de contribution aux résultantes des DPP et aux cibles connexes des ODD, à la demande du Conseil¹¹. La première période biennale de mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO étant arrivée à son terme, les données relatives aux indicateurs de résultats ont été collectées (chiffres réels pour 2022-2023) et serviront de référence pour le deuxième cycle de programmation du Plan à moyen terme 2026-2029.
- b) Révision du libellé des indicateurs des ODD, dans le prolongement des améliorations annuelles apportées à la liste officielle des indicateurs présentée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) au Conseil économique et social.
- c) Informations sur les performances réelles au cours de la dernière période biennale par rapport aux indicateurs de performance clés de l'ODD 5, des objectifs fonctionnels et des chapitres spéciaux, conformément aux orientations du Conseil¹², et modifications d'ordre technique et rédactionnel apportées aux indicateurs de performance clés afin de clarifier, d'affiner et d'harmoniser le suivi et la communication d'informations.

37. D'autres améliorations du cadre de résultats seront présentées dans les documents du PMT 2026-2029 et du PTB 2026-2027, notamment en ce qui concerne le libellé des résultats et les jalons, comme indiqué ci-dessous.

VI. Autres éléments des documents de planification

38. Dans la présente section, la Direction de la FAO souhaite signaler les éléments supplémentaires à intégrer dans les documents de planification de l'Organisation. Ces domaines découlent en grande partie du dialogue qui se tient actuellement au sein des organes directeurs et des demandes connexes, ainsi que d'autres domaines d'importance opérationnelle ou stratégique:

- a) *Ancrage du Cadre stratégique de la FAO dans les pays*. Prenant acte du fait que c'est au niveau des pays que les ODD seront réalisés en fin de compte, le PMT 2026-2029 fournira aux membres de nouvelles informations sur les plans de la FAO visant à approfondir l'intégration de la transformation des systèmes agroalimentaires dans les processus de repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, en garantissant une approche systémique et en promouvant la cohérence des politiques. Le meilleur ancrage du Cadre stratégique de la FAO dans les pays apporte un socle plus robuste pour l'exploitation des contributions ascendantes qui sont cruciales pour éclairer les priorités institutionnelles globales dans le cadre des DPP, notamment les travaux normatifs.
- b) *Jalons du cadre de résultats*. À la demande du Conseil, outre les données de référence figurant à l'*annexe 1* du présent document, le cadre de résultats pour les DPP présenté dans le PMT 2026-2029 et le PTB 2026-2027 comportera également des jalons visant à améliorer l'application du principe de responsabilité et à évaluer plus efficacement la performance de la FAO en matière de contribution aux résultantes des DPP et aux cibles connexes des ODD. Du fait de l'achèvement imminent du déploiement de la nouvelle génération de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et d'accords avec les membres sur les cadres de programmation par pays de la FAO issus des processus de programmation commune des Nations Unies, il est désormais possible de les inclure comme il se doit dans le prochain cycle de PMT.
- c) *Amélioration des méthodes de travail*. L'amélioration de l'efficacité, de l'efficacéité et de l'innovation des méthodes de travail étant nécessaire pour relever les défis futurs auxquels se heurtent les systèmes agroalimentaires dans le contexte du Programme 2030, le PMT 2026-2029 contiendra de nouveaux éléments sur les plans de l'Organisation dans les domaines des partenariats porteurs de transformation, de l'innovation en matière de financement, de l'amélioration de l'unité d'action de la FAO et de la gestion des risques.

¹¹ CL 175/REP, alinéa j du paragraphe 8.

¹² CL 175/REP, alinéa f du paragraphe 25.

- d) *Domaines d'activité mis en avant ou en retrait.* Les domaines d'activité mis en avant ou en retrait seront présentés dans le PTB 2026-2027 en suivant la structure des «quatre améliorations».
- e) *Gains d'efficacité et économies.* Le PTB 2026-2027 comportera une section contenant de nouvelles informations sur les efforts et les réalisations de l'Organisation en matière de gains d'efficacité et d'économies, conformément aux orientations de la Conférence¹³.
- f) *Financement intégré.* Le PTB 2026-2027 comportera des informations sur les dernières prévisions de mobilisation de ressources extrabudgétaires et leur application, conformément à la demande du Conseil^{14,15}.
- g) *Domaines à fort impact potentiel et besoins en ressources.* Au-delà de fournir une vision intégrée des ressources proposées au titre du budget ordinaire et des contributions volontaires escomptées, le PMT 2026-2029 et le PTB 2026-2027 présenteront également aux membres, pour la première fois, un ensemble de domaines de travail à fort potentiel de transformation qui pourraient bénéficier d'un financement supplémentaire, ainsi que les moyens qui permettraient de renforcer le Programme de travail global de l'Organisation.
- h) *Évaluation des capacités techniques de la FAO.* La FAO a chargé un service d'expertise d'évaluer la capacité technique actuelle de l'Organisation de recenser les lacunes et les voies de transition, l'objectif étant d'optimiser la préparation technique de la FAO et de lui permettre de suivre les tendances futures et de remédier aux difficultés avec lesquelles les systèmes agroalimentaires sont aux prises. Cette phase sera associée au processus de réflexion stratégique qui est en cours. Le PTB 2026-2027 contiendra de nouveaux éléments sur l'état d'avancement de l'évaluation.
- i) *Réseau des bureaux de pays.* La FAO informera les membres des progrès qui auront été accomplis dans le cadre du réseau des bureaux de pays, conformément aux orientations données par le Conseil à sa 175^e session¹⁶, pour assurer la neutralité budgétaire tout en préservant les capacités techniques au siège et dans les bureaux régionaux et sous-régionaux.
- j) *Éléments budgétaires supplémentaires.* Donnant suite aux recommandations formulées à la 175^e session du Conseil de la FAO¹⁷, l'Organisation fournira aux membres, dans le PTB 2026-2027, des informations sur la ventilation du budget par catégorie et par poste de dépense ainsi qu'un tableau des effectifs montrant la répartition des postes par classe.

¹³ C 2023/REP, paragraphe 60.

¹⁴ CL 175/REP, alinéa d du paragraphe 8.

¹⁵ Rappelons que les membres peuvent consulter des informations en temps réel sur les projets extrabudgétaires et les projets du Programme de coopération technique de la FAO dans le Synoptique des projets du Portail de la transparence, qui constitue une mine de données et permet d'effectuer des recherches par région, par pays, par partenaire financier, par DPP et par ODD, et qui contient des fiches de renseignement sur les projets achevés.

¹⁶ CL 175/REP, alinéa e du paragraphe 24.

¹⁷ CL 175/REP, alinéa f du paragraphe 25.